

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote  
(vote public) : **22**

o Pour : **22**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, PEYRARD Nicolas, CIBERT Gilles et Mmes MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

**Excusé** : Néant

**Absents** : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoirs** : Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. SABY François-Régis donne pouvoir à Mme Marie-Laure JAMES. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Gladys DURIEUX. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme Maryline SOUTRENON.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

**Le 14 décembre 2022**

Date d'affichage :

**Le 14 décembre 2022**

M. CIBERT, Vice-Président, expose que la France est impactée directement par la hausse très importante des coûts de l'énergie (électricité, gaz...) et que cela a des conséquences budgétaires notamment pour les collectivités locales.

Il propose dans ce cadre la mise en place d'un plan d'urgence de sobriété énergétique sur les équipements communautaires à travers 21 actions avec pour objectif de réduire de 15% les consommations énergétiques de la collectivité :

Orientation 1 : suivi énergétique :

- Diagnostic énergétique effectué de tous les bâtiments de la collectivité
- Etat initial à définir pour chaque bâtiment
- Vérification de l'adéquation entre la puissance d'abonnement souscrite et les consommations réelles
- Thermomètres à acheter pour chaque bâtiment (suivi température dans bâtiments et locaux serveurs)
- S'inscrire sur le site « enedis » pour bénéficier du suivi quotidien et heure par heure des consommations

Orientation 2 : outils de régulation :

- Vérifier la programmation des régulations existantes pour vérifier leur pertinence
- Baisser les volets les soirs dans les bâtiments pour conserver la chaleur

Orientation 3 : température des bâtiments :

- Mettre en place une consigne de chauffage à 19°C dans les services le permettant
- Supprimer les thermostats réglables accessibles au public

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2022-12-19/09**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Environnement**

**Plan d'urgence de  
sobriété énergétique**

**AR Prefecture**

043-244300307-20221219-DC2022121909-DE  
Reçu le 27/12/2022

Orientation 4 : éclairage public :

- Eteindre en nuit profonde l'éclairage public au niveau des deux entrées du siège administratif
- Demander aux Communes qui le peuvent de diminuer l'intensité lumineuse de l'éclairage public sur les zones d'activités

Orientation 5 : eau chaude sanitaire :

- Supprimer plusieurs points d'eau chaude sanitaire au siège administratif
- Réduire la température des points d'eau chaude sanitaire
- Baisser le débit et/ou durée du débit des boutons poussoirs

Orientation 6 : gestion des appareils électriques :

- Faire fonctionner autant que possible les appareils électriques en heures creuses (22h - 6h) dans les bâtiments le permettant (crèches...)
- Eteindre complètement les appareils électriques le soir et lors de longues absences (réunions, midi) : ordinateurs, photocopieurs...
- Diminuer les points lumineux des bureaux
- Réduire l'intensité de la luminosité des détecteurs

Orientation 7 : éclairage des enseignes lumineuses :

- Eteindre complètement l'écran du siège administratif

Orientation 8 : mobilisation des agents de la collectivité :

- Organiser des réunions de service pour le suivi global de la mise en œuvre de ce programme
- Nommer un référent par bâtiment chargé du suivi quotidien de la mise en œuvre sur le terrain

M. CIBERT propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le plan d'urgence de sobriété énergétique présenté concernant la collectivité,
- charge M. le Président et les Vice-Présidents compétents concernés de mettre en œuvre les actions prévues dans ce plan d'urgence et de suivre leur réalisation.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121909-DE  
Reçu le 27/12/2022

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Prefecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*